

VIOLATION
DE
L'ABBAYE DE CÎTEAUX
PAR
MARIE DE SAVOIE

Comtesse de Hochberg, Marquise de Rothelin et Maréchale de Bourgogne
1484-1501

Publiée d'après un récit contemporain

Par

Joseph GARNIER

Archiviste départementale de la Côte-d'Or

DIJON

1866

Extrait de l'*Annuaire départemental de la Côte-d'Or*

Présentation

Les archives de la Côte-d'Or conservent parmi les litres provenant de l'abbaye de Cîteaux un curieux document, lequel, avec la correspondance des monastères anglais au XV^e siècle, est presque tout ce qui reste aujourd'hui des archives de ce Chef d'Ordre. C'est un cahier en vélin, de format in-4^o, contenant huit feuillets écrits avec tout le soin que les calligraphes du temps apportaient à la confection des manuscrits destinés à perpétuer le souvenir des faits mémorables.

Le premier feuillet renferme, comme une sorte de préface, la transcription d'une bulle du pape Innocent IV donnée à Lyon en 1246, par laquelle voulant éviter les scandales qui lui étaient signalés par les Pères du Chapitre général de Cîteaux, il interdisait absolument l'entrée des maisons de l'Ordre à toutes les femmes qui s'y présenteraient sans être munies d'une permission du Saint-Siège.

Après avoir ainsi établi la règle et justifié par ce préliminaire la conduite que l'autorité Apostolique lui avait tracée dans les circonstances qui ont motivé cet écrit, l'auteur entre en matière. C'était Jean de Cirey, XLIII^e abbé de Cîteaux, théologien des plus distingués. Il raconte, dans un style des plus véhéments et tout imprégné de l'Écriture sainte, comment le comte souverain de Neuchâtel, marquis de Rothelin et son altière épouse, Marie de Savoie, bafouant un vénérable prélat, que de grands services rendus au pays et à l'Église devaient leur rendre doublement respectable, employèrent sans vergogne la ruse et la violence pour pénétrer, à double reprise, dans l'enceinte du monastère et satisfaire ainsi un caprice d'amour propre.

C'est de cet événement curieux au double point de vue de l'histoire des institutions monastiques et des moeurs sociales au commencement du XV^e siècle, que nous allons reproduire le récit complet, en le faisant précéder de quelques éclaircissements sur les causes qui le déterminèrent.

L'interdiction de l'entrée des monastères aux personnes de sexe différent figura toujours en première ligne dans les prescriptions de la règle de tous les Ordres religieux. Celui de Cîteaux, qui était, comme on sait, une réforme de l'Ordre de Saint-Benoît, avait, à plusieurs reprises, édicté dans ses constitutions les peines les plus sévères contre les infracteurs de cette défense. Ainsi, sauf le jour de la dédicace d'une église et dans les neuf jours qui suivaient, aucune femme n'était admise dans une abbaye cistercienne sans permission du Saint-Siège. Si une femme s'était introduite dans la clôture, les autels étaient aussitôt découverts et l'office divin suspendu ne reprenait qu'après qu'elle avait vidé les lieux. Si l'abbé avait autorisé son entrée de quelque manière que ce fût, il devait être mis au pain et à l'eau six jours durant ; puis le Chapitre général, à sa première réunion, lui infligeait encore une punition. — Si, au contraire, la faute en était imputée aux officiers, ils encouraient la déposition et étaient, en outre, condamnés à trois jours de coulpe légère (Les frères qui étaient en coulpe légère mangeaient en dehors du réfectoire, dans un lieu désigné par l'abbé et ne pouvaient y entrer pour boire, qu'après tous les autres), dont un au pain et à l'eau. Quant aux simples religieux ou aux convers, on les chassait dans le principe, sans qu'ils puissent rentrer que du consentement du Chapitre général ; puis, plus tard, on se contenta de leur infliger trois jours de coulpe et de les mettre, durant, un an, au dernier rang des frères.

Il ne faudrait pas croire que ces dispositions si rigoureuses ne furent jamais qu'une mesure comminatoire destinée à empêcher de plus grands abus. Loin de là ; les annales de l'Ordre témoignent de la rigidité avec laquelle on les appliquait sans distinction de rang ou de personnes. En 1205, notamment, l'abbé de Pontigny ayant autorisé la reine Agnès de Méranie, femme de Philippe-Auguste, à pénétrer, avec les dames de sa suite, dans l'enceinte du monastère pour un service religieux, et l'ayant de plus traitée durant deux jours à l'infirmerie, il eut beau alléguer pour sa justification que cette princesse lui avait communiqué le rescrit du Pape et la permission de l'abbé de Cîteaux qui lui avaient conféré ce droit, le Chapitre général prétendit que ni l'un ni l'autre n'avaient entendu accorder un privilège aussi exorbitant et sans l'énergique intervention de l'archevêque de Reims et des évêques présents à l'assemblée, l'abbé courait le risque d'être déposé. Il n'échappa point cependant à une peine disciplinaire, car il fut privé du droit de siéger dans sa stalle jusques à Pâques, interdit de dire la messe en dehors de son office, puis puni de six jours de coulpe légère, dont trois à Cîteaux et trois à Pontigny.

Cinquante ans plus tard, les choses avaient changé de face. Le mouvement d'expansion qui avait porté l'Ordre de Cîteaux à toutes les extrémités du monde chrétien s'était arrêté. Cette ferveur admirable qui avait accompli tant de prodiges s'était refroidie au contact de richesses immenses ; le relâchement, ce premier signe de décadence, se manifestait déjà et l'autorité du Chapitre général, naguère si incontestée, devenait insuffisante pour réprimer les abus qu'on signalait de toute part. La facilité avec laquelle les dames, nanties de permissions apostoliques, fréquentaient les abbayes cisterciennes avait amené des désordres, pour la répression desquels il devint nécessaire de recourir à l'autorité du Saint-Père. C'est alors que le pape Innocent IV, se trouvant à Lyon, prescrivit aux abbés de l'Ordre de Cîteaux de refuser l'entrée de leurs monastères aux femmes qui ne justifieraient pas d'une permission relatant sa bulle.

Il va sans dire que la permission n'atteignait ni la reine de France, ni pour Cîteaux la duchesse de Bourgogne qui était considérée comme fondatrice.

Cette décision mit-elle fin aux abus ? Il est permis d'en douter en présence d'un relâchement dont, il faut bien le dire, les causes aussi multiples qu'irrésistibles avaient fait déchoir les disciples de saint Bernard de leur primitive austérité. Bientôt les désordres nés de la guerre des Anglais y mirent le comble et engendrèrent cette démoralisation profonde attestée, dès le milieu du XV^e siècle, par tous les témoignages contemporains. Aussi les hommes puissants, déshabitués déjà de respecter les choses saintes sur la terre ennemie n'étant plus contenus par cette grande vénération qu'inspirait jadis le clergé de tous les Ordres, en vinrent à ne pas traiter mieux celles de leur propre pays quand il s'agit de satisfaire leur convoitise ou leurs passions. En somme, qu'avaient-ils à craindre ? — La colère du roi de France ? Sauf pour le crime de haute trahison, elle était facile à apaiser. — Les foudres du Saint-Siège ? Mais Philippe-le-Bel avait appris à les braver et d'ailleurs les guerres d'Italie, en dévoilant à nos hommes d'armes les misères de la cour romaine n'avaient pas, tant s'en faut, ravivé bien fort leur foi catholique. Enfin, remarquons-le bien, on touchait à la réforme.

Au temps donc où se passaient ces faits que nous allons dérouler, c'est-à-dire à la fin du XV^e siècle, la charge de maréchal du duché de Bourgogne était possédée par un prince de la maison de Bade, Philippe de Hochberg, qui était en même temps comte souverain de Neuchâtel et marquis de Rothelin. Filleul du duc Philippe-le-Bon, à la cour duquel il avait passé sa première jeunesse; Charles-le-Téméraire, pour récompenser ses services, l'avait institué maréchal du duché après la mort du sire de Luxembourg; toutefois, comme le sire de Hochberg était plus ambitieux que reconnaissant, il n'avait pas été des derniers, aussitôt la catastrophe de Nancy, à se rang sous la bannière du roi de France. Louis XI, qui connaissait trop bien les hommes pour croire à un dévouement aussi subit, l'accueillit volontiers, mais sans lui donner une part effective d'autorité dans sa nouvelle conquête Philippe conserva ses honneurs, ses dignités; il reçut sa part des dépouilles de la maison de Bourgogne, et le roi, pour se l'attacher davantage, lui procura l'alliance de sa nièce Marie, fille puînée d'Amédée IX, duc de Savoie, et de Yolande de France, sa soeur.

Les deux époux avaient fixé leur résidence d'hiver à Dijon, dans le vaste hôtel qu'ils possédaient à l'angle des rues de la Chapelotte et du Chaignot. L'été, quand le service militaire ou les soins du gouvernement ne réclamaient pas la présence du comte à la cour du roi ou dans ses possessions d'outre-Rhin, il donnait la préférence au château d'Époisses, mais surtout à Seurre, qui était le centre des immenses domaines de la Saône que le comte possédait du chef de sa mère Marguerite, l'héritière des Vienne de Sainte-Croix. Or l'abbaye de Cîteaux partageait juste la distance qui séparait Seurre de Dijon, et devait à cette circonstance, d'être le lieu de la halte que faisait toujours le cortège du comte ou de la comtesse dans leurs pérégrinations entre les deux villes.

En ce temps-là, le siège abbatial de Cîteaux, chef d'Ordre de plus de 3 000 monastères, était occupé par un homme issu de cette bourgeoisie dijonnaise qui, par ses services dans les emplois civils et la magistrature, avait déjà conquis la noblesse. Jean de Cirey, dont la famille occupait les plus hautes dignités de la commune, avait pour ainsi dire marqué par un succès chacun de ses pas dans la carrière ecclésiastique. Docteur en sainte théologie, profès à La Charité, il en était sorti pour gouverner l'abbaye de Theuley qu'il avait quittée pour arracher celle de Balerne au puissant cardinal Rotin, l'évêque d'Autun, qui voulait la réduire en commende. Désigné par le Chapitre général pour accompagner à Rome l'abbé général, Humbert de Losne qui y mourut, il montra le plus grand caractère en résistant noblement, par respect pour les droits du Chapitre, à la volonté du pape Sixte IV, qui, appréciant son mérite, avait voulu lui conférer la dignité suprême. Refus que le Chapitre

reconnut en justifiant le choix du Saint-Père. Jean de Cirey ne faillit point à sa mission. Presentant, comme supérieur général, la perturbation qu'allait causer dans le monde religieux l'introduction de la commende qui déjà infestait les abbayes bénédictines, il ne trouva d'autre moyen d'y obvier que par un retour sincère aux anciennes traditions et par une plus scrupuleuse observance de la règle. Il y dévoua donc toute son existence et s'il n'y réussit pas complètement, du moins mérita-t-il de ses contemporains le surnom de *Bon Abbé*.

L'homme politique chez lui se montra à la hauteur du prélat. Charles-le-Téméraire étant mort devant Nancy sans laisser d'hoir mâle, Jean de Cirey se rallia sans hésiter aux hommes les plus considérables du pays, qui reconnurent aussitôt l'autorité du roi de France. Il y employa toute l'influence dont il pouvait disposer et sut profiter de cette circonstance pour servir à la fois les intérêts de l'Ordre et ceux du Duché. Aussi son nom se trouve-t-il mêlé à tous les événements qui signalèrent cette période de noire histoire provinciale. Délégué au concile d'Orléans, il y fit ratifier la décision des conciles de Bâle et de Constance qui donnaient à l'Abbé de Cîteaux le premier rang après les évêques. Collègue de Philippe Pot, dit la *Bouche d'Or*, aux États généraux de Tours, il contribua puissamment à maintenir le droit des députés de sa province, qui était la première pairie du royaume, de siéger immédiatement après ceux de Paris. Ambassadeur de la province auprès des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, le succès couronna toujours ses démarches et ses rares qualités lui conquièrent l'estime de ces souverains. Louis XI l'appela dans ses conseils et quand fut constitué le parlement de Bourgogne, l'Abbé de Cîteaux en fut institué le premier conseiller-né. Enfin, rappelons-le à son éternel honneur, c'est à lui que Dijon, sa patrie dut d'être dotée de ce nouvel art, de l'imprimerie, destiné à réaliser tant de merveilles.

La haute position de l'Abbé de Cîteaux l'avait mis, dès le principe, en rapport avec le maréchal de Bourgogne et sa femme. Il avait bien vite reconnu en Philippe de Hocheberg, et malgré les artifices d'un langage des plus diserts, un homme uniquement préoccupé d'intérêts matériels et qui ne brillait ni par la franchise ni par le caractère. Il le savait incapable de résister aux volontés de la fière Marie de Savoie, sa femme, à laquelle il semblait vouloir, à force de condescendance, se faire pardonner l'audace de l'avoir épousée. Il est vrai que celle-ci faisait bon marché, aussi bien de la maréchalerie de Bourgogne, que de son titre de comtesse-marquise, car elle se paraît en toutes circonstances de ses qualités de fille d'un prince souverain et de cousine du roi de France, qu'elle n'ignorait point être la cause unique des honneurs qu'elle prétendait, aussi son orgueil la disposait-elle à en exagérer plutôt qu'à en diminuer les privilèges.

Parmi ces derniers, un surtout, l'accès libre dans l'abbaye de Cîteaux, immunité réservée comme on l'a dit à la reine de France et à la duchesse de Bourgogne alléçait d'autant plus l'amour-propre de la maréchale qu'elle-même en avait joui, mais dans des circonstances exceptionnelles. C'était en 1476 : le duc Charles, vaincu à Morat et redoutant une défection de la duchesse de Savoie, Yolande de France, l'avait fait enlever contre le droit des gens et amener au château de Rouvres. Durant cette quasi captivité, la duchesse eut envie de visiter l'abbaye de Cîteaux et sur son désir, le duc prescrivit aux religieux de recevoir la princesse avec les mêmes honneurs que la duchesse de Bourgogne. L'abbaye était alors sans chef, puisque Jean de Cirey, déjà élu, n'avait point encore pris possession, ce qui fit que la duchesse put librement satisfaire son caprice. Marie de Savoie, alors toute jeune fille accompagnait sa mère et le souvenir de cette excursion, sans cesse avivé par ses fréquents passages devant Cîteaux, avait excité au plus haut point l'envie d'y pénétrer encore.

Jean de Cirey, informé de ses désirs persistants, était dans la plus grande perplexité. Il ne se dissimulait point, en effet, que s'il consentait à l'introduction de tant de femmes à Cîteaux, c'en était fait de l'antique réputation de pureté du monastère, que si, au contraire et comme la règle le lui commandait, il répondait par un refus, tout était à craindre de la part d'un homme qui disposait de l'armée du pays et d'une princesse altière et vindicative. Après un long temps et beaucoup d'hésitation, il se décida à écrire, non aux deux époux, mais à leurs maîtres d'hôtel, en les conjurant d'employer tous leurs moyens de persuasion pour déterminer leur maîtresse à renoncer à ce projet. Il alla même jusqu'à leur promettre des témoignages effectifs de reconnaissance s'ils pouvaient réussir. L'argument fut, à ce qu'il paraît, irrésistible, car on n'entendit plus parler du projet.

Mais l'Abbé avait trop compté sans les flatteurs et l'amour-propre féminin. Six mois après, il vit arriver à Cîteaux une armée de valets conduisant des chevaux, des chiens, des meubles et on lui apprit que le marquis et la marquise se proposaient de passer une huitaine de jours à l'abbaye pour s'y livrer au plaisir de la chasse. Jean de Cirey, informé de leur prochaine venue, prit aussitôt son parti : il se porta au-devant d'eux avec des frères, et bien déterminé à refuser l'entrée du monastère à la dame si elle lui manifestait de vive voix la volonté d'y pénétrer. Le marquis paraît seul. Apercevant l'Abbé, il saute à bas de son cheval et lui demande en ricanant s'il encoure l'excommunication en entrant au monastère. Non pas vous, monseigneur, répartit Jean de Cirey, mais madame, si elle persiste dans son dessein. Puis, pour couper court à de mauvaises plaisanteries qui pouvaient altérer l'entrevue, il le conduisit à l'appartement des hôtes dans la clôture. Comme ils causaient ensemble, un grand bruit de chevaux se fait entendre et la marquise apparaît dans la chambre. Indigné d'une pareille audace, l'Abbé la lui reproche en termes aussi fermes que mesurés et se retire en les sommant tous deux d'avoir à vider les lieux au plus vite.

Les deux époux espéraient que la nuit calmerait la colère de l'Abbé, mais, quand le lendemain matin leur premier maître d'hôtel leur eut raconté la conversation qu'il venait d'avoir avec le prélat et sa résolution inébranlable de suspendre tous les offices et d'aller droit au roi si la marquise ne quittait pas immédiatement l'abbaye, ils n'osèrent point pousser plus loin le scandale et firent plier bagage. Comme ils franchissaient le seuil de la grande porte, le marquis, honteux du rôle que sa femme lui avait imposé, lui dit en lui montrant le verrou de cette porte : « Baisez-le, Madame, car jamais je ne vous ramènerai ici ». Néanmoins, ayant hautement annoncé leur intention de chasser, ils ne voulurent point partir sans se donner cette mince satisfaction. Malgré donc une pluie torrentielle qui les accueillit au sortir de l'abbaye, ils se lancèrent dans la forêt à la poursuite d'un gibier qui leur fit complètement défaut. Force leur fut donc, après maintes courses infructueuses, de se rabattre sur la rente de La Borde, que l'Abbé avait mise à leur disposition et fait approvisionner de tout ce qui était nécessaire à une si grande compagnie. Ils y arrivèrent mouillés jusqu'aux os, grelottant de froid et obligés, au lieu de s'asseoir devant une table bien garnie, de faire au préalable sécher leurs vêtements trempés d'eau et pour comble de malheur, d'essuyer à leur tour les compliments, qu'en hôte bien appris, l'Abbé crut devoir venir leur faire en personne.

Une expédition si mal commencée n'invitait guère à la poursuivre, c'est ce que nos héros comprirent, car le soir même ils regagnaient Seurre avec toutes sortes d'accidents et poursuivis par tous les éléments déchaînés qui, aux yeux de l'Abbé, étaient autant de manifestations de la colère céleste.

Marie de Savoie conserva un vif ressentiment de l'affront qu'elle avait reçu. Son orgueil de princesse ne pouvait soutenir la pensée qu'elle avait été ravalée au niveau d'une femme ordinaire, aussi jura-t-elle de lui donner tôt ou tard une satisfaction complète. Connaissant l'énergie de Jean de Cirey, elle n'osa point renouveler sa tentative, elle attendit une occasion favorable, peut-être un successeur plus complaisant. Mais dix-sept ans se passèrent et Jean de Cirey s'obstinait toujours à vivre. Seulement, on savait que la goutte dont il était atteint le forçait à garder la chambre. Cette circonstance parvenue aux oreilles de la marquise lui parut d'un heureux augure pour la réussite de ses desseins sacrilèges et bien qu'il en eût dit, le marquis fut forcé d'y prêter les mains. Il écrivit donc à l'Abbé de Cîteaux pour le prévenir que, se rendant à Seurre avec sa femme, il s'arrêterait à l'abbaye pour y dîner. Jean de Cirey qui, lui aussi, n'avait pas perdu le souvenir de la tentative de 1481, ne pouvant, vu sa maladie, recevoir ses hôtes lui-même, donna des instructions en conséquence à ses officiers. Le marquis devait être reçu dans la maison des hôtes et la marquise dans la Basse-Cour (enceinte séparée de l'église et des lieux claustraux et où se trouvaient de vastes bâtiments destinés aux hôtes et aux étrangers), au lieu disposé pour recevoir les personnes de son sexe. Comme toujours, le marquis précédait sa femme. On le reçoit très respectueusement et on se disposait à le conduire dans son appartement quand, se ravisant, il s'enquiert de celui préparé pour Madame. Sur la réponse des officiers qu'il est dans la Basse-Cour, lui réplique qu'il ne veut point s'en séparer et qu'on l'y conduise. La marquise arrivait à son tour et se dirigeait sur la porte du monastère quand on l'arrêta pour lui faire observer que ce lieu était interdit aux femmes. — « Ah dit-elle aux officiers, ce lieu est interdit aux femmes, eh bien, que vous le vouliez ou non, j'y entrerai aujourd'hui ! ».

Néanmoins, comme la faim la pressait, elle se laissa conduire au lieu qui l'attendait où elle trouva une table somptueusement servie. Après le dîner, le marquis repart sans prendre congé et laisse là Madame. Sur les midi, celle-ci, apprenant que les religieux, réunis à l'église, chantaient l'office de None, envoie ses serviteurs qui se saisissent de la porte et vainement les officiers accourus la conjurent-ils de ne pas aller plus loin. Elle ferme l'oreille à leurs supplications, leur dit qu'elle se bornera à visiter la chapelle de la porte ; et suivie d'un cortège de dames, de seigneurs et de gardes, elle pénètre dans la cour devant l'église, répond au cellérier qui la menace d'excommunication, qu'elle s'en fera absoudre, entre dans l'église qu'au bruit de cette invasion les moines venaient d'abandonner, la parcourt dans tous les sens, descend au grand cloître en faisant sauter les serrures, traverse le petit cloître, rentre à l'église et sort de l'abbaye où elle avait tenu des discours étranges.

Elle n'en avait dépassé le seuil, que la cloche appelait tous les habitants de Cîteaux à l'église, et qu'une procession précédée de la croix aspergeait d'eau bénite, pour les purifier, tous les lieux profanés par la marquise. Mais cette purification n'est point encore jugée suffisante. L'Abbé fait joncher de paille sèche tout le trajet des profanateurs et le lendemain, avant de célébrer la messe, un prêtre, précédé de la croix, de l'eau bénite, des thuriféraires et d'acolytes portant des flambeaux, entonne la collecte ordonnée en pareille circonstance, les acolytes mettent le feu aux pailles et toute la procession, de deux cents hommes, reprend le chemin de la veille, au chant des psaumes et au milieu de la fumée de l'encens. La procession, de retour à l'église, la messe et les offices recommencent.

Si cette profanation avait été commise trois siècles auparavant, elle eût eu pour ses auteurs des conséquences funestes. Mais les temps étaient changés. Jean de Cirey, qui le savait mieux que personne, n'implora, pour la satisfaction de son injure, ni la justice royale, ni l'omnipotence du Saint-

Siège, il ne voulut point ajouter au scandale de la profanation celui d'une impunité patente. Il rédigea lui-même le récit fidèle de ce qui s'était passé, afin d'en perpétuer le souvenir à Cîteaux et s'en remit à la Providence du soin de venger ses outrages. Si l'on en juge par la chronique, elle ne lui fit point défaut car l'année n'était pas écoulée, qu'en même temps que lui-même, chargé d'ans et d'honneurs, déposait la crosse abbatiale, Marie de Savoie descendait au tombeau, où son époux la rejoignait deux ans plus tard, laissant pour toute postérité une fille, Jeanne de Hochberg, qui porta en dot son immense héritage à Louis d'Orléans, duc de Longueville, petit-fils du grand Dunois.

Jean de Cirey mourut à son tour le 27 décembre 1505, avec la réputation d'avoir été, comme le portait son épitaphe, « *un homme de grande fame, vertu et renommée en tout l'Ordre de Cisteaulx et par tout le royaulme empire et plusieurs régions et pays de chrestienté, et en bonne et grande especialité es pays de Bourgoingne* ».

Déclaration (Traduction)

De la violence et de l'injure faites et portées au Monastère de Cîteaux par puissante dame (Marie de Savoie), femme de puissant seigneur Philippe de Hochberg, marquis de Rothelin.

De même que c'est la coutume des hommes sages et prudents de confier à l'écriture tous les faits qui doivent servir à la connaissance de la vérité et pour l'exemple des bonnes moeurs et de la vertu, de même aussi doit-on conserver la mémoire des actes des méchants, afin que la postérité évite de tomber dans des abus qui souillent l'âme et la vie. Or, il arriva que le 9 du mois de mai de l'an du Seigneur 1501, très puissant seigneur Philippe de Hochberg, marquis de Bothelin et maréchal de Bourgogne, revenant de Dijon et gagnant la ville de Seurre dont il est le seigneur, manda à l'abbaye de Cîteaux qu'il y arriverait de bonne heure et qu'il y dînerait avec haute dame Marie de Savoie, sa femme.

À cette nouvelle, nous frère Jean, Abbé du lieu, fûmes pris d'une grande perplexité, redoutant d'une part que cette dame, que nous connaissions volontaire et opiniâtre, ne voulût, encouragée par la présence de son mari, violer et souiller la sainteté et la pureté de Cîteaux par son entrée et celle de ses femmes au monastère, et de l'autre que si le dîner de cette dame était servi dans la Basse-Cour, le marquis son époux refusât de la laisser et qu'invité à le partager avec sa femme, il ne dît qu'on lui avait refusé l'entrée de l'abbaye et en prît occasion de lui nuire, comme il est en pareilles circonstances assez coutumier du fait. Toutefois, après maintes délibérations, nous ordonnâmes de tout disposer pour le marquis et les hommes dans le monastère et pour madame et ses dames dans la Basse-Cour, puis, comme la goutte ne nous permettait pas de quitter la chambre, nous confiâmes le soin de les recevoir à des serviteurs fidèles, avec la recommandation expresse, si la dame était mécontente et témoignait le désir de pénétrer dans la clôture, de lui exposer que cela était impossible, sous peine d'encourir les censures les plus graves du Saint-Siège ; que l'entrée du monastère de Cîteaux était un privilège particulier de la reine de France et de la duchesse de Bourgogne comme fondatrices, et que jusque-là aucune autre femme qu'elles n'avait exprimé ce désir. Déclarant que comme notre consentement et celui de nos frères pour l'entrée de la Reine et la Duchesse était requis sous les censures les plus sévères, ainsi une décision du Souverain-Pontife frappait d'excommunication toutes autres femmes qui prétendraient entrer malgré nous ; qu'elle-même l'encourrait si elle l'enfreignait, que sa présence ferait suspendre les offices divins dans l'église jusqu'à convenable réconciliation.

Monsieur le marquis arriva sur les neuf heures du matin suivi d'un nombreux cortège. Il fut reçu par les officiers avec de grands honneurs. Comme il allait franchir le seuil de la seconde porte sous laquelle réside le portier, pour se rendre au lieu où une hospitalité honorable l'attendait, il demanda où devait descendre la marquise sa femme. Les officiers lui ayant répondu qu'elle devait être reçue en tout honneur et révérence dans la Basse-Cour, au lieu accoutumé à recevoir les personnes du sexe, le marquis fit un pas en arrière en disant qu'il ne voulait ni quitter sa femme, ni dîner sans elle et retourna à la première porte et gagna la Basse-Cour où il l'attendit. Celle-ci à peine arrivée, se dirigeait droit à l'entrée du monastère quand les officiers lui firent observer, en présence de son mari, qu'elle ne devait point ignorer, ainsi que ses

officiers avaient dû l'en informer, que l'accès de l'abbaye était interdit aux femmes et qu'ils la suppliaient de se contenter de la réception qui lui avait été préparée au lieu où les dames avaient coutume de recevoir l'hospitalité. Sur quoi, toujours gouvernée par sa passion, elle répondit que, bon gré mal gré, elle entrerait ce jour-là au monastère et ferma l'oreille aux représentations des officiers qui, tout tremblants, la conjuraient, avec toutes sortes de respects, de ne point encourir les peines précitées et de faire appel à sa raison. Cependant, comme un dîner magnifique était préparé et l'heure sonnée, ils les décidèrent à y prendre part.

Après le repas, le marquis partit sans prendre congé et laissa sa femme. Les religieux, ayant fait la méridienne, récitaient dans le chœur l'office de none quand la dame dépêcha en avant ses serviteurs qui s'emparèrent de la seconde porte et la tinrent violemment ouverte, elle disant vouloir visiter la nouvelle chapelle de la porte et s'introduisit ainsi dans la clôture, nonobstant l'opposition des officiers du monastère et leurs représentations. Mais, de même que l'aspic (Ps 57, 5), elle bouchait ses oreilles. De la porte elle gagna l'église dans laquelle les religieux chantaient l'office et qui, à cette nouvelle, suspendirent la cérémonie et se retirèrent dans le dortoir crainte d'être insultés par les satellites qui suivaient la dame.

Poursuivant sa convoitise de femme avec obstination et inflexibilité, elle avait pénétré dans l'enceinte du grand monastère avec ses gardes, ses demoiselles et d'autres serviteurs, en nombre de plus de quarante à cinquante personnes, sans daigner s'arrêter aux représentations et aux prières que les officiers du monastère ne cessaient de lui faire. Vainement lui déclaraient-ils que, par son entrée dans le monastère ou dans l'église, elle allait encourir la sentence d'excommunication prononcée par le Saint-Siège, Elle, bon gré mal gré, emportée par son insolence, ne craignit point de profaner et de souiller ces lieux saints en y pénétrant avec tout son monde et en répondant au cellérier que si elle était excommuniée elle en serait quitte pour se faire absoudre. De l'église elle descendit au cloître, en fit le tour après avoir fait briser par ses gardes les serrures de la porte qui y conduisait depuis l'église, passa comme la foudre devant le noviciat, revint à l'église à travers le petit cloître et de là à la porte du couvent en tenant des propos étranges, elle et toute sa suite.

Certes, les Cisterciens eussent pu y mettre obstacle si ce n'eût été la crainte d'un plus grand scandale et par dessus tout l'appréhension de la fureur du mari, qui était parti, comme nous l'avons dit plus haut, mais qui certainement avait autorisé et consenti les choses qui venaient de se passer.

À peine la marquise avait-elle quitté les lieux, non plus saints, mais souillés par sa présence, que les religieux étant sortis du dortoir, un jeune moine d'Accey ramassa près de la fontaine du cloître un collier d'or d'un beau travail qu'il montra aux autres frères et qu'il conserva jusqu'au lendemain, que sur notre ordre, il fut renvoyé par un messenger à sa propriétaire. Assurément, selon le droit de la guerre, nous eussions pu le confisquer au profit de Cîteaux, mais, plus charitables, nous remîmes le soin de la réparation à la volonté divine.

Cependant, comme une action aussi exécrationnelle n'avait pu s'accomplir que par l'inspiration des ennemis de Jésus Christ et de la sainte Église, nous, Abbé de Cîteaux, après avoir pris conseil, ordonnâmes de convoquer le convent au son de la cloche. On se rendit alors en procession solennelle à la porte du monastère avec la croix et l'eau bénite. Là, par forme

d'expiation et en chantant les répons et les antiennes usités en pareille circonstance, on aspergea tous les lieux profanés par la présence des femmes ; puis l'office de none fut repris et achevé. Il ne fallait pas moins d'une telle cérémonie pour pouvoir solenniser l'office divin dans des lieux aussi souillés, car lorsqu'on représentait à la dame que si elle persistait dans son dessein le service religieux serait suspendu, aussitôt elle avait répondu qu'il lui était absolument indifférent que les offices continuassent ou cessassent.

Aussi, comme cette première expiation d'un tel crime et d'une semblable profanation ne nous parut point suffisante, surtout pour accomplir dans ces lieux le sacrifice de la messe, nous ordonnâmes que le lendemain matin on étendît force pailles sèches et facilement combustibles dans tous les lieux et par tout le trajet que, comme un tourbillon de nuées infectes, cette femme et sa suite avaient parcouru dans le monastère. Avant donc la célébration de la messe, le prêtre et ses assistants, ayant vêtu les ornements sacerdotaux, le convent tout entier se rendit processionnellement à la première porte avec la croix, l'eau bénite et l'encens fumant dans les encensoirs. Là, le semainier entonna la collecte suivante :

Seigneur, Dieu tout-puissant ! Bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu ! Vengez et réparez l'injure et la violence faites iniquement à vous et à votre Église et préservez-la, ainsi que nous, de tels outrages ou des maux plus grands. Par notre Seigneur Jésus Christ, etc.

Ensuite le convent chantait les antiennes et les répons usités pour la réconciliation des lieux profanés pendant que des acolytes revêtus d'aubes blanches, marchant devant la croix d'un air triste, incendiaient la paille avec leurs cierges, que le sous-diacre aspergeait d'eau bénite et que les thuriféraires projetaient dans les airs la fumée de l'encens brûlé dans leurs encensoirs.

Arrivés à la grande porte, on s'arrêta et le semainier reprit la collecte. Entrant ensuite à l'église et de là, au cloître, on suivit processionnellement les mêmes lieux parcourus par cette femme en les purifiant avec animation par la flamme, par l'eau bénite et par l'encens. Revenus devant le grand autel, entre le chœur et le degré du presbytère et là la collecte fut entonnée avec une grande ferveur par tous les religieux, les convers, les oblats, les familiers, les ouvriers et les autres habitants de Cîteaux qui, au nombre de plus de deux cents, assistaient à la cérémonie, stupéfaits et maudissant une telle présomption de femme.

Après la réconciliation d'un tel crime, qui n'avait d'exemple que celle faite par les Macchabées, après la profanation du temple par Antiochus et ses soldats, le convent de Cîteaux procéda à la célébration des messes et des offices accoutumés.

Chose incroyable ! C'est que cette femme, si obstinée, si opiniâtre, ne se souvenait plus de ses premiers crimes et de la vengeance céleste qui avait frappé elle et les siens. Elle pouvait et devait se rappeler les merveilleux prodiges accomplis par Dieu, à l'encontre d'elle et de son mari, en l'an du Seigneur 1484, alors que, poussée par un caprice de femme et excitée par ses courtisans, elle voulut, lorsqu'elle prit possession de Seurre, entrer à Cîteaux comme fille de duc, issue du sang royal.

Cette résolution étant parvenue jusqu'à nos oreilles, nous donna fort à penser et nous rendit très perplexe sur ce que nous devons faire si la dame effectuait son projet. Si nous consentions,

la porte de Cîteaux était ouverte à toutes les femmes et alors nous souillions la pureté et la sainteté du monastère jusque-là sans tache ; si au contraire, nous opposions un refus, nous exposions la maison et tous ses biens à la trahison, car le marquis, comme maréchal, disposait à son gré des gens d'armes en Bourgogne et lui et sa femme étaient connus par leur orgueil et par un esprit vindicatif qui ne reculait devant rien pour se satisfaire C'est pourquoi, comme il nous était encore possible d'agir secrètement, nous écrivîmes plusieurs fois aux maîtres d'hôtel desdits seigneurs en les priant d'employer leur influence pour mitiger ou modifier leur idée sur l'entrée de la dame à Cîteaux afin de l'empêcher de violer le sanctuaire de Dieu et d'y introduire une telle nouveauté, autrement elle tombait sous le coup de la vengeance divine qui pouvait les atteindre eux-mêmes, leur maison, leur personne, leur condition, leur race ou autrement, selon les jugements infinis de Dieu. On alla jusqu'à offrir une honnête récompense à ces officiers s'ils réussissaient dans la proposition qui leur était faite, en leur faisant observer qu'eux aussi avaient, dans cette circonstance, à redouter la colère céleste. Ces mesures produisirent leur effet, car pendant plusieurs mois, on n'entendit plus parler de rien.

Malheureusement l'ennemi du genre humain veillait, et par ses suggestions, la pensée de profaner les choses saintes revint plus impérieuse que jamais. Cinq ou sept mois après, comme nous construisions à Cîteaux une grande étable destinée pour les chevaux, les chiens, les veneurs et autres gens de l'abbaye, à l'instar de celles qui existent dans beaucoup de monastères de notre Ordre, ils prirent, à l'exemple d'Antiochus, la superbe résolution de pénétrer dans la clôture, que les religieux y consentissent ou non. Donc, un jour de lundi, ils y envoyèrent de nombreux serviteurs, non point en troupes, mais par petits groupes, suivant la coutume des fourmis. Ils arrivaient, depuis le matin jusqu'au soir, par compagnie de cinq ou six, avec chevaux, valises, bagages, quelquefois par sept, par huit, quelquefois plus, quelquefois moins, de telle sorte que, depuis le port de la rivière de Saône nommée jadis *Arar* jusqu'à Cîteaux, il semblait que ce fût une procession ou qu'on allait assiéger une forteresse. Tous étaient reçus à l'abbaye, ils y recevaient une hospitalité religieuse. Plusieurs d'entre eux disaient en plaisantant que eux, leur seigneur et leur dame, avec leur suite, leurs chevaux, leurs chiens, etc., avaient l'intention de rester huit à dix jours à Cîteaux pour s'y livrer au plaisir de la chasse et de la promenade, que, par conséquent, les portes du monastère devaient rester ouvertes et de jour et de nuit.

Cependant nous l'Abbé considérant en silence toutes ces choses, nous nous demandions quelle en serait l'issue lorsque, sur le soir et comme les chambres étaient pleines et que de moment en moment on attendait l'arrivée de Monsieur et de Madame, de leur suite, ou plutôt de leur armée, nous nous acheminâmes à leur rencontre, accompagnés de cinq ou six frères, jusqu'à la grande porte où nous les attendîmes. Le convent prenait son repas du soir lorsque le marquis arriva précédé et suivi d'une troupe silencieuse de chevaliers et de gens de la suite des hommes de cette condition. À notre aspect, il mit pied à terre et nous demanda d'une voix furieuse si, par son entrée dans le monastère, il encourait l'excommunication, à quoi, suivant ce qui a été dit plus haut, nous répliquâmes que si madame avait la volonté d'entrer et par conséquent de violer les lieux saints, elle tomberait sous le coup des censures portées par l'Église. Semblablement que lui, marquis et les siens, s'attireraient la même peine s'ils usaient de violence et tentaient une action devant laquelle les soudards et les ennemis du pays avaient reculé. Et comme il nous

interrogeait sur la question de savoir s'il était excommunié, nous lui répondîmes que nous ignorions s'il avait encouru autre part une sentence d'excommunication, mais que pour sa pacifique entrée à Cîteaux il pouvait être tranquille.

Du reste, il était visible que ce seigneur ne nous interrogeait que par dérision et pour provoquer une réponse piquante ou une sottise, car il a la réputation d'être un loquace diseur de riens, élégant du reste et beau parleur. Mais sans relever le gant nous le conduisîmes à la chambre du milieu de la tour des hôtes, lui faisant, autant qu'il était possible, joyeux accueil par les paroles, le geste et la profusion de nos biens.

Tandis que tous deux nous regardions par la fenêtre sur le cimetière et que nous devisions gracieusement, éloigné de tout soupçon, à l'endroit de l'entrée de madame, celle-ci entra dans la maison, tandis que les chevaliers et les gardes, s'étant emparés de la porte d'entrée, s'en rendaient les maîtres. À peine avons-nous entendu ce bruit d'armes que madame parut à nos yeux. Aussitôt quittant le marquis et nous avançant vers elle : « Madame, lui dîmes-nous d'une voix ferme et tranquille, vous eussiez mieux fait de ne point pénétrer dans cette sainte demeure, car ainsi que nous l'avons déclaré à vos serviteurs, vous avez encouru par cette démarche imprudente une sentence d'excommunication. Nous nous retirons donc en vous priant cependant tous deux de vous servir des biens temporels de ce monastère, mais dès demain du grand matin, de vous retirer chez vous. » Et sur ces paroles nous regagnâmes notre chambre, grandement attristé entre autres de voir quelques-uns des anciens du monastère, au lieu d'être comme de fermes colonnes les défenseurs des libertés de l'église, favoriser autant qu'ils pouvaient comme des pervers et des lâches, les attentats des autres, en considération des dommages que ces seigneurs ne tarderaient guère de porter au monastère. Qu'ils étaient loin des traces des martyrs, témoins du Christ et défenseurs de la liberté ecclésiastique. La nuit entière se passa dans ces pensées.

Le matin, entre cinq et six heures, comme nous nous promenions dans le petit cloître, nous rencontrâmes le premier maître d'hôtel desdits seigneurs, à qui nous demandâmes quelles étaient les intentions de ses maîtres et si Madame ne se disposait point à s'en retourner bientôt chez elle. Il nous répondit qu'ils étaient venus dans l'intention de chasser et de se promener durant six ou sept jours dans les bois et le parcours de Cîteaux, que chaque jour, eux et leur suite dîneraient, souperaient et coucheraient à l'abbaye. Et comme nous nous informions du motif ou du fondement d'une telle prétention, ce maître d'hôtel nous répondit que c'était le droit de Madame, comme issue du sang royal et qu'elle en usait ainsi dans tous les monastères. À quoi nous alléguâmes qu'elle pouvait être du sang royal, mais qu'elle n'était pas reine et que le droit d'entrer à Cîteaux était un privilège spécial réservé à la reine de France et à la duchesse de Bourgogne, comme fondatrice de Cîteaux, qui n'avait jamais été étendu à d'autres femmes, ni usurpé par aucune d'elles.

Nous ajoutions aussi qu'il n'apparaissait point, dans les chartes ou autres documents de Cîteaux, que l'abbaye eut reçu seulement la valeur d'une obole des maisons ou des personnes dont le marquis et sa femme tiraient leur origine directe. À quoi répliquait le maître d'hôtel, que la feu duchesse de Savoie, mère de Madame, était entrée à Cîteaux il y avait vingt-quatre ou vingt cinq ans, avec ses filles et une suite nombreuse et qu'elle y avait passé deux jours. Or la

marquise alors pucelle accompagnait sa mère et par cette raison, elle avait comme elle le droit d'entrer et de séjourner dans l'abbaye tant qu'il lui plairait. Il nous fut facile de détruire cette objection par les raisons suivantes : D'abord parce qu'en l'année 1476, monseigneur Charles, dernier duc de Bourgogne, conduisant son armée vers les frontières de la Savoie, se saisit de la duchesse ainsi que des filles et les fit amener prisonnières en Bourgogne où il le retint un certain temps au château de Rouvres où, du reste, il les traita avec tous les honneurs dus à leur rang. Il arriva que, comme d'ordinaire, les femmes aiment beaucoup le fruit défendu, cette princesse prit fantaisie de visiter Cîteaux, et obtint du duc des lettres patentes, par lesquelles il prescrivait et ordonnait de faire jouir la duchesse de Savoie, de tous les privilèges réservés aux duchesses de Bourgogne, en ce qui concerne surtout l'entrée du monastère du cloître et des réfectoires.

En ces temps, Messire Jean, de Dijon, dont l'ancienne famille porte le nom de Cirey, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé du monastère de Balerne et avant de celle de Theuley, avait été élu abbé de Cîteaux. Mais voulant, comme il a réussi, préserver cette abbaye de Balerne du péril de la commende, il restait dans ce monastère et n'avait pas voulu entrer à Cîteaux et prendre les rênes du gouvernement jusques à ce que Balerne, qu'il avait arraché à la commende du cardinal Jean Rolin, évêque d'Autun, fût parfaitement en sûreté. Cîteaux était donc comme privé d'un pasteur et la duchesse de Savoie put ainsi commettre un abus que lui, Abbé, n'eut certainement pas souffert, s'il eut été dans l'abbaye. Il ajoutait, au surplus, en s'adressant au maître d'hôtel, que la colère divine n'avait point tardé à punir une telle audace, car elle-même peu après, était enlevée par la mort et sa propre maison pour ainsi dire affaiblie, détruite par des pertes incroyables par la mort de ses enfants mâles. Tellement que pressées par la nécessité, ces filles des ducs furent obligées de se marier à des seigneurs d'une condition moindre et bien inférieure, témoin sa maîtresse.

L'abbé de Cîteaux terminait en disant que, si madame la marquise ne se retirait pas bientôt, il allait faire suspendre toutes les messes et les offices divins jusqu'à son départ, qu'elle partie, il ferait si bien fermer les portes qu'elle n'y pourrait plus rentrer, qu'en forçant soit ces portes, soit la clôture. Qu'au surplus, si ses maîtres voulaient séjourner dans la maison du Maître forestier, il les y recevrait le plus honorablement et les fournirait de toutes choses. Les assurant, néanmoins, que s'ils osaient forcer les portes ou les murs, lui-même sortirait du monastère, pour aller demander justice au roi et ne reviendrait qu'après que dix ou douze évêques auraient fait une réconciliation du monastère et que durant cet intervalle, les offices divins resteraient suspendus, enfin qu'il ne redoutait nullement pour une si sainte et juste cause, d'exposer sa vie, dans ce voyage, au massacre ou à la mort.

Le maître d'hôtel, stupéfait de cette sortie, lui ayant demandé s'il devait reporter ces paroles à ses maîtres, l'Abbé lui répondit, en l'invitant à n'en dissimuler une seule, attendu que lui-même le leur dirait en termes encore plus accentués. Le maître d'hôtel étant retourné près de ses maîtres et leur ayant rapporté ces paroles, la dame brûlante de colère et pareille à la fournaise enflammée de Nabuchodonosor, vomit des injures et des menaces et néanmoins, après avoir entendu la messe, ils quittèrent les lieux. Comme ils passaient sous la porte de l'abbaye, le marquis dit à sa femme : « Madame, baisez le verrou de cette porte, car jamais je ne vous ramènerai ici ». Mais ils ne furent pas plus tôt sortis qu'un torrent d'eau se mit à tomber, il

semblait que d'horribles nuées eussent crevé. Néanmoins, poursuivant leur projet, ils n'en coururent pas moins la forêt, mais en vain, car ils ne trouvèrent aucun gibier.

Sur ces entrefaites, nous, Abbé de Cîteaux, apprenant qu'il y avait du très bon vin à La Borde, qui est la maison où réside le Maître forestier, nous y envoyâmes sur deux chars du pain, des victuailles, des tapis, du linge, des ustensiles et toute la literie nécessaire pour garnir cette maison et traiter une si grande compagnie, largement et somptueusement, afin qu'ils ne pussent nous accuser d'avoir été guidés dans ces circonstances par la parcimonie ou l'avarice. Autour des dix heures ils s'y rendirent de tous côtés, mouillés jusqu'à la peau, force leur fut donc de se déshabiller pour faire sécher leurs vêtements devant un grand feu, avant de s'asseoir devant un triste dîner. Nous, au contraire, après avoir pris notre repas, nous nous rendîmes à La Borde. Madame, qui se séchait, ayant refusé de nous voir, nous leur fîmes entendre qu'ils étaient dans notre maison et que nous ne nous retirerions point sans les avoir vus et échangé quelques paroles avec eux. Alors le marquis sortit, et après un échange de politesses il prit congé. Madame cherchait le moyen de sortir par une porte de derrière, mais en vain, car elle ne put éviter notre présence. « Madame, lui dîmes-nous, ne veuillez point prendre en mauvaise part tout ce qui est arrivé. C'est pour votre bien et pour le nôtre, car il s'agit en même temps, de la sécurité de votre conscience, de l'honneur de votre personne et de l'antique pureté de ce monastère dont j'ai juré la conservation par un serment solennel et vous-même ne devez pas vouloir ternir la sainteté d'un lieu si auguste ». Elle n'en entendit pas davantage et cette nuit même elle regagna Seurre, conservant au fond du coeur une rancune éternelle contre l'abbé et l'abbaye de Cîteaux et l'exhalant par une grêle d'injures, dont nous ne nous préoccupions guère.

Au reste, nous croirions nuire à l'édification de la postérité si nous passions sous silence la punition qu'on infligea aux coupables. Beaucoup de ceux qui étaient engagés sur les chemins eurent des maux infinis à cause des chevaux qui, contre leur coutume, bronchaient, en sorte que plusieurs d'entre eux furent blessés. Lorsque M^{me} et sa suite montèrent en bateau, l'atmosphère était pure et rien n'en troublait la tranquillité. Mais le bateau n'était pas arrivé au milieu de la rivière d'*Araris*, que l'on nomme aujourd'hui la Saône, qu'il s'éleva une tempête si violente, que les mariniers désespérés, chacun crut à un naufrage et que plusieurs commencèrent à maudire et la dame et ce qu'elle leur avait fait faire. Toute la nuit se passa dans l'insomnie, car la nature semblait avoir ramassé toutes ses forces pour produire la foudre, les éclairs, le tonnerre et un mugissement effroyable et tel que peu osèrent se mettre au lit et en rapportaient la cause à l'aventure et à la présomption de cette femme.

Nous avons déjà rapporté comment, quand ils furent dans la forêt, une pluie torrentielle fondit sur eux toutefois, comme on peut attribuer tous ces accidents aux forces de la nature, en voici de plus graves et dignes d'attention. Après sa sortie du couvent de Cîteaux, les serviteurs du marquis, suivant leur coutume, chargèrent sur le dos d'un très fort mulet la vaisselle d'argent, des vêtements et autres objets précieux qu'ils portent d'ordinaire, mais, quand cet animal fut arrivé au fossé qui sépare le moulin de la Resse (scierie) de la maison de La Borde, saisi d'une incroyable vertige, il rassembla ses forces, rompit ses courroies, jeta bas la selle et les bagages qui y étaient attachés, foula les vases aux pieds, les brisa ou les enfonça dans la boue pêle-mêle, avec les bijoux et les vêtements, puis laissant le tout, il prit la fuite. Les serviteurs eurent mille

peines pour le rattraper, ce qui, avec le recouvrement des effets gâtés ou perdus, fut une sauce bien amère pour le dîner qu'on venait de prendre.

La dame elle-même n'échappa point à son tour à la vengeance divine, car lorsque, suivant leurs habitudes, ses serviteurs rassemblant la vaisselle, les vêtements et les autres effets, tant d'elle que des dames de sa suite, en eurent chargé, à leur départ de La Borde les chevaux blancs, dits coursiers ou haquenées qui suivaient de loin le cortège, ils n'étaient pas à moitié chemin qu'ils rencontrèrent des chevaux au pâturage. Au bruit des hennissements, ceux-ci se rapprochèrent, se provoquèrent et bientôt en vinrent à un combat de dents et de ruades si violent que les bagages furent renversés, foulés aux pieds, brisés ou fracassés et, comme les débris de cette vaisselle s'attachaient aux jambes des chevaux étrangers, leur fureur semblait s'en accroître, tant à cause du son, que de ce qu'ils croyaient être attachés par de nouvelles chaînes. Les coiffures, les bijoux de la Dame et de ses suivantes jonchaient le terrain, brisés, foulés aux pieds, enfoncés dans la boue. Enfin ce combat fut tellement inouï que les serviteurs stupéfaits quittèrent tout pour courir après la Dame, qui, de son côté, pressée par l'obscurité de la nuit, augmentée par une nouvelle tempête, hâtait sa marche pour passer l'eau, en grande crainte et en grand péril. On envoya à grand-peine d'autres serviteurs qui rejoignirent les chevaux et ramassèrent aux lumières de ce qu'ils purent retrouver des objets perdus. Le lendemain et les jours suivants, ils en recueillirent encore mais ils disaient que la perte était considérable.

Néanmoins, le marquis et sa femme, soit qu'ils eussent perdu le souvenir de ce jugement de Dieu, soit au contraire, qu'il fût toujours présent à leur mémoire, s'armèrent une seconde fois contre Dieu. Aussi, comme on l'a dit la Dame perdit dans le grand cloître, devant la tour de la fontaine, un collier d'or d'un précieux travail que les Cisterciens eussent pu retenir à bon droit, comme tout les y autorisait, mais au second message ils le renvoyèrent à la Dame, en l'avertissant de ne plus recommencer de pareilles choses, ni à Cîteaux ni ailleurs, lui rappelant cette phrase de Valère que « si la colère divine est longue à frapper, elle compense sa lenteur par la gravité du supplice » et en leur rappelant à tous deux qu'il ne fallait point s'étonner si Dieu pour les punir de leurs attentats, les avait privés de descendance masculine, comme nous voyons qu'il l'a fait jusques à présent.